

RESISTONS CONTRE LES VIOLENCES POLICIERES ET SECURITAIRES ENSEMBLE

Bulletin n°3 • Février 2003

**Résistons ensemble c/o CiCP, 21ter, rue Voltaire, 75011 Paris
Contact et inscription à la liste de diffusion, écrire à : resistons_ensemble@yahoo.com**

Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint Denis, le 26 mai 2002, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Mantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une série d'organisations et d'associations, tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires.

Tous ensemble

Ça y est on l'a eu. Grâce au dynamisme de Sarkozy et à la passivité complice des partis de l'ex-majorité (PS, PC, Verts) on l'a eue, la loi la plus répressive, la plus anti-pauvre depuis le régime de Vichy. La loi dite de la "sécurité intérieure" (LSI) entre en vigueur. D'après la propagande gouvernementale, elle vise à assurer la tranquillité des plus démunis face à la délinquance. Sa démagogie a bien marché. La majorité de la population a avalé, pour le moment, la pilule de Sarkozy : braves gens rentrez chez vous, dans vos tours et quartiers, et surtout ne bougez pas, laissez nous nous occuper de tout

"LSQ, LSI même saloperie"

Des manifestations ont eu lieu le 15 décembre à Paris et dans d'autres villes, appelées par des collectifs, réseaux, comme " Résistons ensemble ", organisations, syndicats... sous l'exigence du retrait des **toutes** les lois sécuritaires.

Le 11 janvier, en plein milieu du débat parlementaire sur la loi LSI, la Ligue des droits de l'homme, le PS, le PCF, les Verts ont appelé à manifester contre la loi Sarkozy. Le " petit " problème, c'est que ces gens ont " oublié " de manifester **aussi** contre la loi sur la sécurité quotidienne, œuvre du même PS, PCF... Heureusement il y a eu une réaction de ceux du 15 décembre. Une contre-manifestation a réussi à dénoncer cette manœuvre. Aussi les hypocrites du PS ont été chassés du cortège officiel à coup de lancement d'œufs.

ceux qui traînent dehors. En réalité ce gouvernement veut cacher l'insécurité sociale (le chômage et la précarité), en gonflant la bulle "sécuritaire". Mais justement, les bulles ne montent pas au ciel, à un moment elles éclatent, ce qui risque d'arriver très bientôt. Vagues de licenciements, fermetures d'usine, attaque des retraites, l'insécurité sociale fauche de centaines de milliers de familles. Le nomade qui campe dans un champs, le squatter qui occupe un logement vide, le jeune qui discute dans un hall d'immeuble... sont qualifiés par le pouvoir comme des ennemis de la tranquillité du citoyen honnête. Ils vont se retrouver ensemble avec les occupants d'usines, les victimes des "plans sociaux" ... face à la même police et à la même justice, ils seront

les victimes des mêmes lois "sécuritaires" pondues par la gauche (LSQ) et par la droite (LSI). Selon le grand mensonge des gouvernements, de gauche comme de droite le problème n°1 en France serait l'insécurité. Ce mensonge va tomber à son tour. Victimes des violences policières et sécuritaires et victimes de la violence patronale - jeunes sans avenir et vieux sans ressources, chômeurs et précaires, sans-papiers et avec papiers... - nous allons nous retrouver dans la lutte... ensemble.

LSI : rappel

Si tu fais la manche : 6 mois et 7500€.

Si tu discutes en bas de ton immeuble, dans la cage d'escalier ou même sur le toit avec plus de 2 copains : 2 mois et 3750€.

Si tu attends le bus en minijupe : 2 mois et 3750 € pour prostitution passive.

Si tu squattes un appart vide : 6 mois et 3750€.

Si tu t'arrêtes avec ta famille sur un terrain qui ne t'appartient pas : tu perds ton véhicule ton permis de conduire avec 6 mois et 3750€. etc...

Et plus récemment : l'infraction pour outrage au drapeau tricolore ou à l'hymne national : six mois de prison et 7 500€. Gainsbourg serait en taule aujourd'hui.

CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

à Goussainville

La nuit du nouvel an Yücel Yildiz en sortant de chez des amis se retrouve au milieu de plusieurs dizaines de personnes courant dans tous les sens avec des policiers derrière. Paniqué, il fuit pour "sauver sa peau". Dix de ces derniers le rattrapent. Il est mis à terre, menotté et roué de coups. Il se réveille la tête en sang, il n'entend plus d'une oreille. Au commissariat de Gonesse il est mis en garde à vue pour "outrage", il aurait "engueulé les policiers d'une manière un peu grasse avant que sa tête heurte le sol lors de son plaquage". Ce n'est qu'après sa libération lors d'un dernier examen médical que l'on découvre son tympan percé.

Le lendemain, il retourne au commissariat pour porter plainte. "Vous vous êtes trouvé au mauvais endroit au mauvais moment", lui a répondu un officier.

morts expulsés (acte 1)

Le 30 décembre 2002 un "expulsé" trouve la mort ! Ricardo Barrientos de nationalité argentine aurait été maintenu pendant une quarantaine de minutes pressé sur un coussin par les policiers, il est décédé suite à cette maltraitance inouïe. Le ministère de l'intérieur a considéré l'affaire comme classée. Même cause, même effet, un ressortissant somalien, 24 ans, sous le coup d'un arrêté de reconduite à la frontière, est mort le 18 janvier 2003 des suites d'un malaise jeudi 16 à l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle. Les autorités qui considèrent avoir scrupuleusement appliqué les consignes d'usage nous montre une brutalité inquiétante qui n'est en aucun cas le résultat d'une situation isolé mais bien celui d'une pratique malheureusement normalisée.

à Lille (morts expulsés acte 2)

Le 25 janvier vers 20h30, à la dislocation de la manifestation pacifique de protestation contre les décès des deux expulsés de Roissy, les manifestants rentrant chez eux ont subi l'assaut irrationnel des forces de l'ordre. C'était dans un climat de chasse à l'homme, la BAC courrait dans tous les sens flashball et matraque à la main, que ces dernières ont procédé à trois arrestations de sans papier. Le but n'était pas le contrôle d'identité, l'un a été frappé l'autre emmené dans une voiture où il a été tabassé avant d'être relâché plus loin. Plusieurs autres manifestants alertés, réclamant des explications, ont été accueillis par des jets de lacrymo au visage. Que fait la police ? Soutient : rassemblement à Lille tous les mercredis à 18h place de la République.

SARKOZY REMONTE LE MORAL DES Flics!



à Strasbourg (No Border acte 1)

Juillet 2002, Strasbourg, ville épicentre du SIS (méga fichier policier), à l'appel du campement No Border 2000 personnes sont réunies pour résister au dispositif de contrôle qui se développe en Europe : "non aux frontières, non aux nations, non au contrôle social". Le campement fait alors les frais de l'attitude répressive qui se met en place dans l'ensemble de l'espace Schengen : interdiction préfectorale de manifester, arrestations, fouilles de véhicules, inculpations, comparution immédiate avec mise en détention jusqu'au procès, et une peine de 8 mois dont 3 fermes confirmée en appel. Les suites révèlent un véritable harcèlement policier et judiciaire (autorisations de parloirs refusées, mise à l'isolement d'un détenu, tribunal en état de siège à chaque audience).

La suite des procès se déroulera du 22 au 28 février 2003. À cette occasion une semaine d'action et de lutte concrète s'organise.

Contact : il-legaleteam@noborder.org

à Strasbourg (No Border acte 2)

Lors de l'occupation de l'antenne strasbourgeoise du ministère de la justice pour obtenir un droit de parler au militant soumis à l'isolement, 17 personnes furent arrêtées et inculpées de séquestration. Malgré leur libération, le tribunal se déclarant incompétent, le Procureur a fait appel. Ces dernières inculpations marquent une volonté de criminaliser la pratique même de l'occupation, mode d'action très répandu, que ce soit dans le mouvement des sans-papiers, celui des chômeurs ou comme simple pratique d'auto-défense sociale. Verdict le 27 février.

SUR LE VIF

En cour d'appel : 28 janvier 2003

Le 7 mai 2002 un policier de la BAC tabasse Mohamed dans une ruelle sombre de Villefranche. Sa plainte est classée sans suite. Par contre la plainte mensongère du policier d'outrage et rébellion a donné lieu à une condamnation : 15 jours de prison, 150 € et 1 € de dommages et intérêts, ils ont fait appel. L'ambiance particulière n'arrivera pas à masquer le cynisme, l'irrespect, des représentants de la justice. Le président ricane avec ses assesseurs. Arrogant, il coupe la parole à l'accusé, apporte son lot de questions d'ordre moral. " Il faut lui montrer qui tient le bâton ". Lorsque l'on évoque le témoin que les policiers n'interrogeront pas suite à la plainte de Mohammed, ce témoin dont la parole sous serment, au précédent procès, a eu moins de valeur que celle d'un policier absent, le président s'écroule. Malgré cela la plaidoirie de l'avocat général est lapidaire, Mohammed est un sauvageon. À la sortie, dégoûtés, on repense au procès de l'amiante d'Atochem, eux sont libres malgré les morts : à chacun sa justice, à chacun sa classe... C'EST CETTE LOGIQUE SOCIALE QUI EST CRIMINELLE ! Mohammed est toujours en prison. Verdict le 25 février 2003.



AGIR

Paris XXème : une permanence d'aide et de conseil juridique se tient tous les derniers dimanches du mois au 79 rue des Haies.